



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Précarité des journalistes de Radio France

Question écrite n° 105

Texte de la question

M. Julien Bayou attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la précarité des journalistes professionnels salariés par *Radio France*. Une enquête d'un grand quotidien du soir apprend qu'un quart des journalistes de cette société de service public est composé de précaires : une centaine sur le « planning » sont salariés sur concours pour un an, avec une succession de multiples CDD, une autre centaine à la pige. La pige est payée 73 euros net à *Radio France*, contre 120 euros net dans la première radio commerciale de France. On ne peut que s'interroger sur cette sous-rémunération des journalistes du service public qui conçoivent une information de qualité qui rencontre un fort succès d'audience. De nombreux témoignages font aussi état de pratiques illicites : doubles-*shift* enchaînés sans les 11h minimales de repos entre deux, journées rallongées de plusieurs heures non payées. Il lui demande quelles mesures compte prendre la tutelle pour mettre fin à cette gestion des ressources humaines contraire aux valeurs d'une société de service public.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture tient en premier lieu à rappeler que la politique conduite par Radio France en matière de ressources humaines relève de sa seule responsabilité, dans le cadre de la liberté de gestion dont elle jouit et dans le respect du droit du travail. Il en est de même pour la politique de rémunération que mène l'entreprise, notamment vis-à-vis de ses journalistes pigistes. Il tient en second lieu à rappeler que le recours par Radio France à des personnels non permanents est une pratique inhérente aux spécificités de son activité. À titre d'illustration, un certain nombre de postes doivent impérativement être pourvus de manière constante afin d'assurer la continuité des antennes, ce qui implique des remplacements lors des périodes de congés ou d'arrêts maladie. C'est pour répondre à ces besoins structurels de ses chaînes que Radio France a mis en place le système dit du « planning », conçu à l'origine par l'entreprise comme un moyen de faire reculer la précarité en formalisant dans la durée le lien entre un salarié et Radio France. Aujourd'hui le « planning » compte 100 journalistes pour répondre à ces besoins, aussi bien dans les antennes nationales que dans les 44 stations locales du réseau France Bleu. Le ministère de la culture reste particulièrement attentif à la réduction de la précarité dans le cadre d'un dialogue social nourri et à l'exemplarité du groupe en matière d'emploi de journalistes en contrat à durée déterminée et de journalistes pigistes. À cet égard, Radio France poursuit un objectif de réduction des situations de précarité. L'accord Emploi 2022, qu'elle a signé avec cinq des six organisations représentatives de ses personnels en octobre 2020, prévoit à ce titre l'intégration en contrat à durée indéterminée (CDI) de 25 cachetiers et 4 journalistes pigistes (+ 29 ETP). L'entreprise, consciente des limites du « planning », a réduit au cours des quatre dernières années le temps passé par des journalistes dans ce dispositif de cinq ans à trois ans en moyenne. Radio France a par ailleurs procédé au recrutement en CDI de 97 journalistes issus de ce dispositif au cours des trois dernières années. Le ministère de la culture note enfin que l'entreprise a engagé une réflexion en vue d'améliorer le dispositif et répondre aux problématiques de recrutement, ainsi que de respect du temps et des conditions de travail que les personnels lui ont signalées. Madame Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, a dans ce cadre demandé à Monsieur Vincent Giret, directeur de l'information et des sports et à Monsieur Michel Casciani, directeur des ressources

humaines, de formuler des propositions de réforme du « planning » et plus globalement, du modèle d'intégration des journalistes en début de carrière. Ils doivent remettre leurs propositions d'ici à la fin du mois de septembre. Le ministère de la culture sera attentif aux suites qui leur seront données.

Données clés

Auteur : [M. Julien Bayou](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2022](#), page 3446

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4567